



COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL

Formation Spécialisée Santé et Sécurité au Travail

Compte rendu de la réunion du jeudi 12 septembre 2024

Déclaration liminaire :

Finis la trêve olympique, c'est l'heure de la rentrée et au retour à la dure réalité.

Comme on pouvait le craindre, le président Macron a décidé de ne pas respecter le choix des urnes. La volonté clairement exprimée par une majorité de nos concitoyens d'abroger la réforme des retraites avec un départ à 64 ans, de renforcer les services publics et de mener une politique en faveur du pouvoir d'achat a été méprisée.

La nomination de Michel BARNIER au poste de premier ministre, accompagné de Jérôme FOURNEL en tant que directeur de son cabinet, un des responsables de la politique de casse et de démantèlement du service public à la DGFIP, n'augure rien de bon.

En effet, à l'heure où les porte-paroles des libéraux et de l'extrême-droite agitent l'épouvantail de la dette et du déficit public pour ne pas répondre aux légitimes attentes des salariés, il est à craindre que les politiques menées par le futur gouvernement ne soient pas à la hauteur des attentes de nos concitoyens et des enjeux actuels.

Malgré les premières bonnes intentions affichées de dialogue social, il est fort probable que la Fonction Publique, et la DGFIP en particulier, soient de nouveau les premières impactées par la politique d'austérité qui sera menée par ce gouvernement.

Remise en cause du statut du fonctionnaire, réduction des dépenses en supprimant des effectifs et en fermant des services, externalisation et privatisation des services publics, telles seront les recettes difficiles à avaler par les agents et les usagers.

Le constat est le suivant sur la DDFIP64 : 40 vacances d'emplois et des conditions de travail dégradées dans de très nombreux services restructurés.

Ainsi le SGC d'Orthez-Mourenx qui a fait l'objet d'une visite de la Formation Spécialisée cette année se retrouve prochainement sans adjoint sur l'antenne d'Orthez.

Le SGC Côte Basque, déjà en grande difficulté, n'a plus d'adjoint sur son antenne de St Jean de Luz.

Le PRS s'apprête à gérer une partie des créances restant à recouvrer en SIE sans organisation pré-établie et avec un grand nombre d'ALD nouvellement positionné à former. Les SIE restent également particulièrement surchargés.

Ce ne sont que quelques exemples et les perspectives d'une amélioration sont clairement limitées au vu du contexte national.

Concernant cette réunion et compte tenu du retard des travaux et du déplacement anticipé de la zone de repli de l'accueil, nous sommes surpris de ne pas voir inscrit à l'ordre du jour les points concernant les travaux à l'accueil du SiP de Pau.

Nous souhaitons également revenir sur les conditions d'accueil des nouveaux arrivants. Le temps imparti pour l'action sociale, la mutuelle, l'ATSCAF et les organisations syndicales n'est pas suffisant et l'organisation doit être revue. Le temps d'échanges avec les représentants de la mutuelle doit être plus important et plus personnalisé. Ce moment devrait être prévu l'après-midi en même temps que les problématiques RH. Cela permettrait d'officialiser une vraie journée entière d'accueil et non pas seulement une demi-journée comme certains chefs de service l'ont imposée. Plus de temps pourrait ainsi être libéré le matin et permettre à chacun de manger à midi surtout lorsque la direction n'a plus les moyens de proposer une collation.

Fidèle à ses valeurs, la CGT Finances Publiques 64 continuera à rester vigilante sur les décisions prises au niveau local et continuera à porter ses revendications :

- augmentation du point d'indice, revalorisation de la grille indiciaire et intégration des primes dans le calcul de la retraite ;
- abrogation de la loi de transformation de la Fonction Publique ;
- arrêt des suppressions d'emplois et recrutement de fonctionnaires à hauteur des vacances d'emplois

Suite aux déclarations liminaires, le directeur a regretté que le contexte national soit évoqué par les organisations syndicales et a semblé s'émouvoir de l'évocation par les élus CGT Finances Publiques de la nomination de Jérôme FOURNEL au poste du directeur de cabinet du 1^{er} ministre. Pourtant nommer notre ancien Directeur Général des Finances Publiques qui a rompu unilatéralement les discussions en novembre 2023 sur la revalorisation notre régime indemnitaire n'est pas anodin et ne présage rien de bon !

Concernant l'organisation de la journée d'accueil des nouveaux (et des moins-nouveaux arrivants !), la direction s'est dite prête à faire mieux l'année prochaine... Nos collègues déjà en poste dans le département et lauréats des concours ou listes d'aptitude étaient également conviés à cette journée ! Au final le nombre important d'invités a eu raison de l'offre de restauration proposée initialement par la direction.

Les élus CGT Finances Publiques revendiquent une réelle journée d'accueil, comme cela se fait dans de nombreuses directions, et non une demi-journée comme certains chefs de poste ont eu tendance à le comprendre. Cela permettrait à tous les acteurs (direction, mutuelle, ATSCAF, Organisations Syndicales) de se présenter, avec un temps de parole correct pour tous. L'après-midi pourrait par exemple être réservée aux démarches administratives avec le service RH mais pourrait également être un moment d'échanges privilégiés avec les représentants de la mutuelle.

1°) PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 DE LA MÉDECIN DU TRAVAIL

Les élus CGT Finances Publiques se sont réjouis de la présence du docteur NITU à l'occasion de la présentation de son rapport.

464 visites médicales ont été effectuées en 2023 et 135 agents ont bénéficié d'un aménagement de poste.

Le Médecin a mis en avant l'âge moyen plutôt élevé (beaucoup de cinquantenaires et plus !) dans notre département pour justifier l'augmentation des pathologies. Compte tenu des réformes successives concernant l'âge légal de départ à la retraite cela ne risque pas de s'améliorer !

Elle met également en avant une augmentation des troubles psycho-sociaux notamment causés par la dégradation des relations entre agent et à l'augmentation des charges de travail dans les services. Le rapport vient malheureusement conforter toutes les alertes mises en avant par les élus CGT Finances Publiques : casse des collectifs de travail, charge de travail en augmentation et perte de sens au travail.

2 aménagements de postes préconisés par le Médecin ont été refusés par la direction.

Les seuls éléments portés à la connaissance des élus (secret médical oblige) portaient sur la nature de la demande : l'attribution d'un bureau individuel pour l'un et une journée supplémentaire en télétravail pour le deuxième.

La demande de bureau individuel n'a pu être satisfaite faute de possibilité dans les locaux. N'ayant pas la connaissance du service concerné, les représentants du personnel n'ont pu engager la discussion sur ce cas.

Concernant le refus d'une journée de télétravail supplémentaire, la direction s'est justifiée en actant le principe d'un temps minimum de présentiel pour tous qui ne pouvait en tous les cas être inférieur à deux jours.

Les élus CGT Finances Publiques qui demandent sans succès depuis 2 ans un bilan complet du télétravail dans le département (et pas seulement une guirlande de chiffres) ont au moins eu un début de réponse en instance.

Constatant les difficultés organisationnelles et les conséquences sur les collectifs de travail, la direction souhaite mieux encadrer les demandes de télétravail afin de maintenir un présentiel minimum dans les services.

Les élus CGT Finances Publiques ont cependant rappelé qu'il fallait distinguer une organisation pérenne d'une situation particulière. La direction peut très bien acter un principe général mais accorder quelques dérogations transitoires notamment lorsque cela correspond à une demande du Médecin de Prévention.

2°) PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE VISITES SGC ORTHEZ ET MOURENX

Une délégation de la Formation Spécialisée s'est rendue à Orthez et Mourenx le 6 juin dernier.

Les collègues présents sur place ont regretté l'absence d'un représentant officiel de la direction.

L'assistant de prévention a une mission particulière et ne peut dans ce cadre être considéré comme représentant du directeur.

Les agents ne souhaitent pas remettre en cause l'existence de 2 antennes mais regrettent les conséquences sur l'organisation du travail. La gestion Dépenses à Orthez et Recettes à Mourenx a créé une séparation plus importante entre les agents des 2 sites.

L'unité du poste repose donc quasi uniquement sur les efforts au quotidien du chef de poste et ses cadres A.

Suite à l'annonce prochaine du départ d'un adjoint sans possibilité rapide de remplacement, les élus CGT Finances Publiques 64 ont demandé à la direction d'être particulièrement attentive et réactive sur le fonctionnement à venir du SGC.

3°) PROGRAMME BUDGÉTAIRE ET PROPOSITIONS D'ACTIONS

Pour mémoire, l'enveloppe budgétaire locale (en tenant compte de la mise en réserve de 9 % des crédits) allouée pour 2024 était de 78032 €, et au titre de l'enveloppe mutualisée régionale, il avait été alloué pour 2024 à la DDFIP 64 un budget de 22405 € (consacré exclusivement à la formation).

Après financement et réalisation des projets qui étaient programmées pour 2024, et après réaffectation d'un montant de 7000 € de l'enveloppe régionale vers l'enveloppe local, le budget restant disponible pour le reste de l'année 2024 s'élève à 20560 €.

Le dernier projet à finaliser concerne l'isolation des caissons des 24 volets roulants de la façade sud du site de BAYONNE Vauban.

Le dernier devis établi par l'entreprise retenue pour les travaux est de 21367 €.

Cela viendrait donc solder le budget restant disponible, mais il manquerait encore 800 € pour le financement.

La Direction n'exclut pas la possibilité que l'entreprise accepte de revoir son devis à la baisse, mais juge cette possibilité peu probable. L'entreprise a en effet déjà consenti un effort important par rapport au devis initial (29000 €).

Le financement pourrait être finalement bouclé par une nouvelle réaffectation de l'enveloppe régionale : a priori, cela serait possible dans la limite de 1000 € ou 1500 €, mais la Direction n'en aura la confirmation qu'au cours du mois d'octobre 2024.

La fin de ces travaux est prévue pour décembre 2024.

4°) POINT SUR LES FICHES DE SIGNALEMENT

Le nouvel outil SIGNALFiP accessible dans l'application SIRHIUS « autres applications » est aujourd'hui à privilégier.

Le directeur a également tenu à souligner la mobilisation et la réactivité de la justice pour les agressions verbales caractérisées des usagers.

5°) POINT SUR LA PROCHAINE CAMPAGNE PREV'ACTION/DUERP

Les chefs de service ont été avertis depuis le 23/07/2024 que la campagne DUERP/PAP de 2024 est officiellement ouverte.

Ce sera la 1ère campagne qui s'effectuera avec le nouveau logiciel PREV'ACTION.

Au cours de la semaine 39 (du 23/09/2024 au 27/09/2024) tous les chefs de service seront par conséquent formés à l'utilisation du logiciel par l'assistant de prévention.

A compter du 30/09/2024 et avant le 18/10/2024 (date butoir pour les dernières remontées des services), les chefs des services devront réunir et consulter l'ensemble des agents pour la compilation et la restitution des risques détectés dans leur service.

Comme cela a pu être le cas au cours des années précédentes, aucun chef de service ne pourra cette année se soustraire à cette obligation : en effet, le nouveau logiciel n'a pu récupérer les anciennes données du DUERP précédent, chaque service part d'une feuille blanche, et devra donc impérativement alimenter le logiciel PREV'ACTION.

Chaque service aura quand même accès aux données du DUERP précédent qui leur sera fourni par l'assistant de prévention.

Après cette collecte initiale dans PREV'ACTION, le logiciel pourra désormais être alimenté au fil de l'eau au cours de l'année par chaque chef de service.

Au cours de la semaine 47 (du 18/11/2024 au 22/11/2024), un groupe de travail se réunira pour examiner les restitutions effectuées par les services.

Une présentation en sera faite par la suite aux membres de la FS-CSAL au cours du mois de décembre 2024.

6°) EXAMEN DU REGISTRE SANTÉ ET SÉCURITÉ

Comme pour les CHS-CT, la Formation Spécialisée est l'occasion de faire le point sur l'ensemble des annotations et surtout les suites données par la direction.

Toutes les observations faites depuis la dernière instance ont été traitées ou ont fait l'objet d'une réponse.

Il est à noter que les observations sur PAU Orléans portaient principalement sur les nuisances sonores liées aux travaux de l'accueil : usage de marteaux-piqueurs par l'entreprise sans prévenir la Direction au préalable, ce qui aurait permis au service d'autoriser les agents à s'organiser en connaissance de cause sur ces jours-là (télétravail, congés).

Si la situation devait se rencontrer de nouveau au cours des travaux sur PAU Monpezat, Mme BECAAS nous informe que l'entreprise s'était engagée à prévenir la Direction en amont.

7°) QUESTIONS DIVERSES

1. Situation des travaux de l'accueil rue d'Orléans et point sur les conditions de travail des agents et la qualité de réception des usagers

Mme BECAAS a convenu lors des échanges que l'accueil des usagers se réalisait durant la phase des travaux dans une situation dégradée.

Compte tenu du retard des opérations estimé à quinze jours, la réouverture de l'accueil dans les locaux rénovés est prévue le 14 octobre.

Les travaux rue Monpezat débuteront dans la foulée, des groupes de travail sont en train de se réunir sur ce point.

Les élus CGT Finances Publiques ont demandé à la direction de veiller aux conditions de travail des agents et d'accueil des usagers lors de la campagne de la taxe foncière qui a déjà démarré.

La direction semble étudier les pistes possibles mais a malheureusement déjà dû contraindre les collègues de l'accueil à quitter leur espace de repli utile aux contre-appels et rendez-vous téléphoniques pour une salle déjà occupée et moins spacieuse.

2. Situation de la trésorerie de Bedous

Les élus CGT Finances Publiques ont interrogé le directeur sur ce poste qui a la particularité d'être la dernière trésorerie de notre réseau mais aussi de n'avoir aucun agent officiellement affecté !

La fiche de poste du chef de service pour une affectation au 1^{er} septembre 2024 a été infructueuse et l'agent affecté (contractuel) a mis fin à son contrat.

La trésorerie se trouve donc aujourd'hui sous la tutelle du SGC d'Oloron !

Le chef de poste en assure l'intérim et les agents en assurent eux le fonctionnement avec un EDR en soutien. Ils devront assurer également la formation du nouvel agent contractuel qui doit prochainement prendre ses fonctions.

Concernant le chef de service, une nouvelle fiche de poste sera diffusée pour début 2025.

3. Relogement des locaux d'Hasparren et d'Oloron

Concernant Hasparren, 2 projets de relogement sont à l'étude mais rien n'est aujourd'hui acté.

Compte tenu des locaux exigus et vieillissants, il est regrettable que ces démarches n'aient pas été faites en amont de la création du SGC.

Concernant Oloron, un déménagement est toujours à l'étude...pour cette raison la direction privilégie l'installation de capteurs de bruits au SGC d'Oloron qui peuvent être démontés pour être mis en place dans de futurs locaux.

4. Visites de services de la FS

La Formation Spécialisée se doit réglementairement d'organiser des visites de services qui ne semblent pas passionner notre direction puisque ce point n'est pas naturellement mis à l'ordre du jour.

Compte tenu de l'absence de préparation, il est fort probable que les prochaines visites ne puissent se dérouler avant l'année prochaine.

5. La question du remboursement des frais lors des déplacements professionnels

Durant l'été nous avons interrogé la direction suite à la parution d'un nouveau décret concernant la remise en cause de la production obligatoire et de la conservation des justificatifs de repas lors des formations ou des déplacements professionnels.

La direction, n'ayant pas été tenue au courant par la DG, a été prise de court suite à notre demande !
Au vu des premiers retours, nous avons bon espoir que cette règle qui conduit à des dérives d'interprétation puisse disparaître et que le bon sens reprenne enfin le dessus sur ce sujet.

Nous avons donc interrogé le directeur en instance sur ce sujet afin de savoir si une bonne nouvelle pouvait enfin être annoncée aux collègues concernés.

Visiblement tout le monde n'a pas la même lecture du décret et notre directeur attend une décision de la DG pour valider tout changement de pratique en la matière. À suivre donc !

Dans l'attente gardez tous vos justificatifs de repas midi et soir ainsi que vos tickets de caisse faisant apparaître des dépenses alimentaires...**dans le cadre d'un repas équilibré bien sûr sous peine de se voir refuser le remboursement !**

Les représentants CGT Finances Publiques 64
Hervé SOUVESTRE – Axel ESCOT-SEP – Eric MANRY- Laurent VALDES